



COSS INFO

Un accueil de midi pour les élèves de 1 à 6 P: La PAMtine

Trop d'enfants à la REF-fourchette d'où la nécessité de créer une structure d'accueil de midi dépendant de la Commune.

ÉCOLES Dès le début de l'année scolaire 2015-2016, un accueil de midi destiné aux élèves de 1 à 6 P, habitant à Cossonay ou scolarisés dans la Commune, sera en fonction au réfectoire du restaurant du Pré aux Moines. Il y a 3 mois environ, Sandrine Ulm, responsable de la REF-fourchette – UAPE (structure privée d'unité d'accueil pour écoliers), informait les autorités municipales qu'elle n'accueillerait plus les élèves de 5-6 P au sein de l'UAPE dès la prochaine rentrée. Elle souhaitait donc connaître les intentions de la Municipalité de mettre sur pied une structure adaptée à la demande qui se focalise uniquement sur le repas et la pause de midi.

Des locaux et du personnel

Actuellement, à partir de la 7^e dans le cadre de l'horaire continu, les élèves du PAM disposent d'une place de pique-nique dans les locaux de la salle polyvalente, ainsi que de la possibilité de manger un menu au réfectoire militaire situé dans le bâtiment du PAM III. «Nous avons estimé qu'il serait possible d'accueillir les élèves de 1 à 6 P au sein d'une cantine scolaire, pour autant que ces enfants prennent uniquement le repas de midi!» relèvent les municipales Valérie Induni et Nicole Baudet qui ont travaillé conjointement sur ce dossier.

La PAMtine permettra ainsi de compléter l'offre existante pour les 7 – 11P dans le sens que l'ensemble des élèves puissent être accueillis pour le repas de midi, tout au long de leur scolarité. L'infrastructure est existante, le local adéquat, tout comme le personnel de cuisine placé sous la responsabilité de Najdat Barnada, tenancier

du Restaurant du Pré-aux-Moines. Une cinquantaine d'enfants sont attendus, mais la capacité de l'accueil peut être augmentée. Le recrutement du personnel de surveillance se fera en fonction du nombre d'inscriptions.



Valérie Induni et Nicole Baudet.

Quelques points du règlement

Un règlement en 12 points a été élaboré. Nous relevons que la fréquentation peut être régulière ou occasionnelle. L'inscription et l'abonnement pour les repas seront traités sur la base de l'année scolaire à l'aide d'un formulaire papier à disposition au Bureau communal ou via le site www.cossonay.ch. Après déduction d'une subvention de l'ASiCoPe (Association scolaire intercommunale Cossonay – Penthelaz), le prix du repas pour les parents est fixé à CHF 15.-, surveillance comprise. Si l'élève inscrit n'est pas présent, les parents seront automatiquement informés via un courriel.

Au niveau «encadrement», les enfants seront pris en charge dès la sortie des classes ou dès l'arrivée des bus par une/des surveillante/s et ceci jusqu'à la reprise des cours. Des règles de conduite, semblables à celles exi-

gées multiples durant la journée, mais uniquement pour le repas et la pause de midi. Nous formons ainsi un complément à ce qui existe déjà». La Municipalité se réjouit de pouvoir offrir cette nouvelle prestation aux familles de la région. ■

CLAUDE-ALAIN MONNARD

EN BREF

Plan caniculaire

Comme chaque année, la Municipalité et son administration suivent les directives cantonales pour s'assurer que sa population, notamment les personnes âgées, soit régulièrement suivie en cas de période de forte chaleur. Des informations sont également installées aux piliers publics ou disponibles sur le site de l'état de Vaud: www.vd.ch/themes/sante/prevention/canicule/. ■

Un nom pour la salle polyvalente: CossArena

La nouvelle salle polyvalente a été inaugurée le 31 mai 2015 à l'occasion de la Journée du Bonjour, organisée par la Société de développement.

Vous étiez nombreux à participer à cette journée et la Municipalité tient à vous remercier chaleureusement pour votre présence.

A cette occasion, vous avez découvert le nom attribué à notre nouvelle salle. Longue vie à CossArena! ■

Complémentarité

Nicole Baudet et Valérie Induni tiennent à préciser que la création de cet accueil de midi ne constitue en aucun cas une concurrence à la REF-fourchette. «Cette structure a été montée pour des enfants qui n'ont pas besoin de prises en

COSS INFO



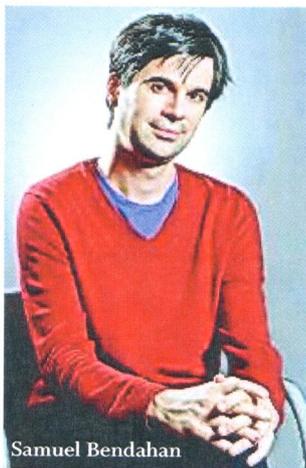
29 septembre: une séance d'information sur les élections communales au système proportionnel

Le 28 février 2016, nous aurons à Cossonay l'élection du Conseil communal selon le système proportionnel. Un gros changement pour les citoyennes et citoyens de la commune. Lors d'une élection proportionnelle, tous les sièges du Conseil communal sont répartis entre les listes de candidats en proportion du nombre de suffrages que chacune d'entre elles a recueillis. Dans chaque liste ayant obtenu des sièges, ces derniers sont attribués aux candidats qui ont obtenu le plus de voix.

Une personnalité pour les explications

Un article dans le Journal de Cossonay ne suffirait pas à décrire les

subtilités et nouveautés de ce système. Raisons pour lesquelles la Municipalité a émis le désir d'organiser le **29 septembre à 20h, à l'Aula du PAM, une séance d'information pour la population.** A cette occasion,



Samuel Bendahan

Samuel Bendahan, député socialiste et maître d'enseignement et de recherche à l'UNIL (Université de Lausanne) sera là pour présenter les caractéristiques de la proportionnelle. M. Bendahan dispose d'une solide expérience sur le sujet qu'il a déjà exposé à diverses reprises. Gageons que chacun pourra s'enrichir des explications de cet orateur!

«Il serait également intéressant de disposer des compétences de plusieurs personnes, membres d'un Conseil communal d'autres localités qui sont passées assez récemment à la proportionnelle. Ces élus pourraient nous faire profiter de leurs remarques et commentaires sur cette évolution» relève Tania Zito, Secrétaire communale.

D'autres informations

La Municipalité donnera aussi des explications relatives aux conditions du vote communal pour les personnes d'autres nationalités. Les étrangers ayant acquis ce droit de vote sont naturellement «partie prenante» lors de ces futures élections.

Conclusion

Les échéances relatives aux élections communales se rapprochent et cette séance constitue une première entrée en matière. La Municipalité communiquera encore ultérieurement afin de renseigner les citoyens en fonction des différentes échéances électorales. «Nous souhaitons que la population profite de cette soirée que nous voulons étoffée et interactive puisque les intervenants répondront volontiers à toutes les questions du public».

«Par ce biais, la Municipalité souhaite également approcher les gens qui voteraient pour la première fois et leur rappeler leurs droits» précise encore la Secrétaire.

Donc, rendez-vous mardi 29 septembre, 20 heures, afin de «tout savoir» sur ces thèmes importants!

CLAUDE-ALAIN MONNARD

EN BREF

Travaux Rue des Laurelles et Rue Neuve

Le tapis rouge existant doit être raboté et refait. Ces travaux se dérouleront du 13 au 14 juillet 2015 et provoqueront des restrictions de circulation au niveau de la Rue des Laurelles et de la Rue Neuve. Durant la journée du 14 juillet 2015 et jusqu'au lendemain 6h00, aucune circulation ne sera possible sur la Rue des Laurelles. L'ensemble des accès seront interdits (Route de Morges, Rue Neuve). Les propriétaires et locataires concernés seront informés personnellement. ■

Administration communale - horaire d'été 2015

Du 6 au 31 juillet 2015:
Le Greffe municipal et la bourse communale seront ouverts tous les matins de 8h00 à 11h30. L'Office de la population sera ouvert les lundis, mercredis et vendredis matins de 8h00 à 11h30 ainsi que les jeudis après-midis de 14h00 à 17h00.

Dès le 3 août 2015:
Reprise des horaires habituels pour le Greffe municipal et la bourse communale. L'Office de la population reprendra ses horaires habituels, à l'exception des jeudis après-midis : fermeture à 17h00 (en lieu et place de 18h30).

Dès le 24 août 2015:
Reprise des horaires habituels pour l'ensemble des services de l'Administration communale. ■

Ouvertures estivales de la bibliothèque communale

Juillet: mercredi 1^{er}, samedi 4, mardi 14, samedi 25.
Août: mardi 4, samedis 15 et 22, mardi 25, mercredi 27, samedi 29
Horaires: mardi 15h30-19h30 ; mercredi 14h00-17h00 ; samedi 9h30-11h30. ■

EN BREF

Conseil communal

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 22 juin 2015 à 19h15. L'ordre du jour sera conséquent, avec entre autres la présentation des rapports sur les comptes 2014 et la gestion des affaires communales. Le détail de l'ordre du jour peut être consulté sur notre site internet www.cossonay.ch ou sollicité auprès du greffe municipal. ■

Médicaments usagés

Le recyclage des médicaments soulève de fréquentes questions. La Municipalité vous informe que l'ensemble des pharmaciens de Cossonay reprend vos médicaments inutilisés ou périmés qui sont ensuite acheminés auprès d'entreprises spécialisées pour être traités séparément des autres déchets. Merci d'avance de ne pas les jeter dans vos ordures ménagères et de les déposer auprès de votre pharmacien. ■

AGENDA 21

Le développement durable c'est

Venir réparer ses objets au «Repare-Café» du samedi 27 juin, de 10h à 16h, dans le Hall du Théâtre du PAM

